# AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BRETAGNE

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence du projet : n°2015-00105-014-001 Référence de la demande :

(MEDDE-ONAGRE)

Dénomination du projet : Doublement de la déviation de Loudéac par la RN164 – protocoles de suivi des mesures

Préfet(s) compétent(s) : Côtes d'Armor

Bénéficiaire(s): DREAL / IST

#### MOTIVATION ou CONDITIONS

## 3.3 Planning d'intervention

Quelle est la difference entre suivi annuel et complet (2019 et 2021)? 1 groupe par an et tous les groupes tous les 3 ans?

## 4 Méthodologie d'intervention

## 4.1 Amphibiens

Il est dommage qu'il n'ait pas été proposé la creation de site de reproduction pour les amphibiens détectés lors des différentes phases d'inventaire (2002, 2005 et 2011). Les espèces recensées montrent certes un enjeu faible mais des sites de reproduction avait été identifiés lors des premiers inventaires et il aurait été opportun d'améliorer les conditions de vie des amphibiens presents sur le site d'étude.

Le protocole ne prévoit pas la recherche de pontes des espèces précoces. Les fossés créés pourraient constituer de nouveaux site de reproduction pour la grenouille agile (non recensée dans cette étude) ou le crapaud commun par exemple. La recherche des pontes peut être menée de jour ou de nuit (utiliation possible de lunettes polarisantes).

Le protocole propose (avec reserve) la pêche avec épuisette. Cette méthode est en effet à éviter et à réserver à la recherche des larves. Pour les adultes, la technique alternative des nasses est à envisage en fonction des sites mais en prenant bien garde au respect du protocole (espace aérien dans la nasse, durée limitée du dispositive de piégeage).

Il aurait été plus clair d'identifier sur carte ou de préciser les sites potentiels d'inventaire par detection auditive ou par pêche. Les mesures d'atténuation se limitent en effet à des mesures d'évitement et on ne voit pas bien à quels sites de reproduction sont destinés ces inventaires (fossés en eau?).

Si des sites de reproduction sont identifiés sur la zone d'étude, la recherche d'indices de reproduction (pontes, larve) est à envisager. Les larves de salamandres sont observables une bonne partie de l'année mais en cas de suspicion d'autres urodèles, un passage en juillet est alors préconisé. Les coups d'épuisettes doivent être limités pour préserver le site de reproduction.

Le protocole prévoit des inventaires nocturnes entre février et juin. Pour la salamandre (même si l'espèce n'a pas été revue en 2011), il faut faire un passage complémentaire à l'automne.

Pour la recherche des individus en phase terrestre, il est précisé qu'elle sera réalisée dans les milieux favorables (milieux humides). En phase terrestre les amphibiens ne sont pas inféodés uniquement aux zones humides, il faut étendre la prospection à toute la zone d'étude en favorisant les bordures des haies, les fossés ...

Dans le materiel utilisé apparaît le materiel de désinfection. Il est en effet important de désinfecter tous matériels en contact avec l'eau (bottes, épuisettes, nasses ...) pour éviter la dissemination de maladie comme la chytridiomycose. Le Virkon est souvent utilisé comme disinfectant.

#### MOTIVATION ou CONDITIONS

#### 4.2 Mammifères

### 4.2.1 Ecureuil roux

Une erreur s'est glissée dans les indices de présence de l'écureuil. L'écureuil ne fait pas de terrier mais des nids en forme de boule.

# 4.2.2 Crossope aquatique

Le crossope est une espèce discrète. Sa detection doit être favorisée par la pose de pièges à crottes, plus efficaces. L'analyse de pelottes de rejection ne donnera pas d'indication precise sur la localisation des populations.

Dans le matériel utilisé, il est cité les pièges micromammifères INRA. L'utilisation de ces pièges doit respecter un protocole stricte. Les micromammifères ont un métabolisme rapide et doivent se nourrir très régulièrement. Ces pièges peuvent être source de mortalité si ils ne sont pas relevés régulièrement (toutes les heures).

# 4.2.3 Chiroptères

Rien à signaler sur le protocole de suivi. Il aurait pu être envisagé la pose d'enregistreurs type SM2 pour avoir une durée de détectabilité plus longue en prenant garde à bien placer les SM2 (site, hauteur) en fonction des espèces recherchées.

Le campagnol amphibie détecté lors des inventaires de l'étude d'impact est désomais protégé. Il aurait été apprécié de proposer un protocole de suivi pour cette espèce patrimoniale.

#### 4.3 Oiseaux

## 4.3.1 Oiseaux nicheurs

Il s'agit ici d'une méthode adaptée des IPA plutôt qu'un véritable IPA. L'objectif ici étant de retrouver les espèces inventoriées avant travaux pour estimer l'efficacité des mesures compensatoires. L'IPA donne un indice qui permet de suivre les peuplements d'oiseaux dans le temps et d'obtenir des informations comme le nombre total d'espèces contactées, le nombre moyen par point d'IPA, l'IPA moyen de chaque espèces ou la fréquence de chaque espèce sur la zone d'étude (%).

La méthode propose pour les suivis s'en approche par le temps d'écoute et la disposition des points mais ne répondra pas à mon avis tout à fait à la même question.

Le protocole proposé reprend celui effectué en 2011 et permettra une comparaison en maintenant une pression d'inventaire équivalente. Dans le materiel utilisé il est cité des enceintes pour la repasse. Je ne pense pas que cette technique soit necessaire ici et surtout elle modifiera les conditions d'inventaire par rapport à l'étude initiale (2011).

2 passages sont prévus, il est préférable de respecter un délai de 6 semaines entre les 2 passages pour bien couvrir le cortège d'oiseaux presents sur site.

Les indices de nidification seront notés (nicheurs possibles, probables et certains) ce qui permettra de comparer avec la liste de 2011 (nicheurs estimés à 230 couples).

Bien mettre à jour les statuts des espèces contactées avec la nouvelle liste rouge française 2016 (aggravation pour la tourterelle des bois, le serin cini, le roitelet huppé et la fauvette des jardins) et la liste rouge régionale validée par le CSRPN en 2015.

## 4.3.2 Oiseaux hivernants

Un seul passage prévu. L'inventaire de ces oiseaux sur un tel site revêt un caractère aléatoire mais l'enjeu est faible.

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Conclusion  Les protocoles proposés pour le suivi des mesures compensatoires (mesures d'évitement principalement) sont adaptés aux enjeux révélés par les études d'impact. Les périodes, le nombre de passage et les techniques respectent globalement les protocoles standarts pour les espèces concernées et la proportionnalité des suivis par rapport aux enjeux identifiés.  Quelques remarques et complements sont cependant fomulés ci-dessus, surtout pour le suivi des amphibiens.		
Il est dommage que l'arrêté ne reprenne pas certaines espèces recensées lors des premiers inventaires (2002 et 2005) et non retrouvées en 2011 comme les reptiles (couleuvre à collier et vipère péliade). Aucun suivi n'est proposé pour ces reptiles ni pour le campagnol amphibie dont le statut a changé (en 2012) depuis l'étude initiale.		
Avis favorable sous conditions d'éclaircir le suivi des amphibiens.		
EXPERT DELEGUE FAUNE EXPERT DELEGUE FLORE		[x] [_]
AVIS : Favorable [_]	Favorable sous conditions [x]	Défavorable [_]
Fait le : 20 février 2017		Signature : Mickaël Monvoisin